



Succession d'un bien prêté

Par ALICIA

Bonjour

Voilà ma situation : mon voisin m' a prêté il y a plus de 15 ans un terrain et une grange pour abriter mes chevaux .il vient de décéder et je suppose que les héritiers vont vendre .Est ce que j'ai des droits ? est ce que mon cas entre dans la loi 1888 du code civil ? est ce que je peux espérer que les héritiers continuent à me prêter ces biens ? pendant toutes ces années , j'ai entretenu son terrain ainsi que le parc de sa maison d'habitation

D'avance merci de me répondre